



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

de lundi 15 mars 2010, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

VINGT-DEUXIEME SEANCE

Nominations

10-111

Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel, en remplacement de M. François-Xavier Jan (PLR), démissionnaire.

10-112

Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral, en remplacement de M. François-Xavier Jan (PLR), démissionnaire.

10-113

Nomination d'un membre au sein de la Commission spéciale "Millénaire 2011", en remplacement de M. François-Xavier Jan (PLR), démissionnaire.

Rapports du Conseil communal

10-002

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit destiné à l'aménagement de quartiers du cimetière et au fonctionnement et à l'entretien du crématoire de Beauregard.

10-003

Rapport du Conseil communal, concernant une sixième demande de crédit relative aux actions à entreprendre dans le cadre de Neuchâtel Cité de l'énergie.

10-004

Rapport du Conseil communal, en réponse au postulat n° 154 relatif à l'entrée dans la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel.

Autres objets

09-610

Interpellation du groupe PopVertsSol, par Mmes et MM. Catherine Loetscher Schneider, Olivier Forel, Michel Favez, Christian van Gessel, Pascal Helle, Caroline Nigg, Béatrice Nys, Nicolas de Pury et Dorothee Ecklin, intitulée « Au sujet de la place du vélo dans les zones 30 » (Déposée le 2 septembre 2009) :

« Le groupe PopVertsSol souhaite que toutes les zones 30 de la ville soient accessibles aux cyclistes dans les deux sens comme cela se fait tout naturellement dans d'autres villes suisses et ceci depuis des décennies.

Actuellement, cela n'est pas le cas pour plusieurs rues, et cela décourage le mode de transport doux et écologique qu'est le vélo. A titre d'exemple, les cyclistes ne peuvent pas emprunter la rue Jehanne-de-Hochberg et celle du Château dans le sens ouest-est, ils sont interdits sur la rue du Crêt-Taconnet dans la direction ouest - est, ils sont encore interdits sur la partie est de la rue A.L. Breguet, au sud de l'église rouge, dans le sens ouest-est ou dans le sens est- ouest du faubourg de l'Hôpital.

Ces interdictions ont au moins deux conséquences fâcheuses; elles découragent les utilisateurs de vélo, qui se sentent tenaillés entre le désir de respecter la loi et celui d'emprunter le chemin le plus logique. D'autre part, elles ne sont pas respectées et ne servent donc finalement qu'à couvrir la responsabilité de la Ville.

Si on ouvrait les rues limitées à 30km/h aux cyclistes dans les deux directions, cela pourrait introduire un élément intéressant de modération du trafic. Cet élément n'est pas à dédaigner, car les nouvelles zones 30 sont souvent traversées à des vitesses plus élevées par des automobilistes pressés.

Par ailleurs l'instauration d'une règle identique dans toute la ville facilite la vie de l'automobiliste. Ainsi, ce dernier devrait *toujours* compter avec les vélos, il devrait *toujours* adapter sa conduite à cette possibilité et, du coup, il sera plus prudent, et c'est là ce que nous souhaitons pour notre ville.

Nous remarquons aussi qu'il y a un certain nombre de cyclistes qui préfèrent rouler sur les trottoirs si le trajet sur la route est interdit. Nous l'avons souvent vu - et pour certains d'entre nous parfois pratiqué - au Crêt-Taconnet et au faubourg de l'Hôpital. Cela est dangereux pour les piétons, et la mesure que nous préconisons serait, à notre sens, apte à éviter ce problème.

Nous savons qu'il existe un plan de mobilité douce, et de l'argent pour financer la réalisation de ce plan. Nous remarquons que cela n'empêche pas la Ville de prendre des décisions en cette matière, et nous ne souhaitons pas que notre question soit "bottée en touche" par l'évocation de ce plan que nous attendons par ailleurs avec impatience.

Nous souhaitons que la Ville nous dise:

- quelles sont ses intentions par rapport à la libre circulation des cyclistes dans toutes les zones 30 et dans quels délais ».

Le texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 17 février 2010.

09-509

Postulat du groupe socialiste par Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Cristina Tasco, Matthieu Béguelin, Daniel Hofer, Raymond Maridor, Hélène Perrin, Amina Benkais, Martine Docourt, Philippe Loup, Sabrina Rinaldo Adam, Nathalie Wust, Jonathan Gretilat et Laura Zwygart De Falco, demandant au Conseil communal d'étudier quelles sont les diverses stratégies d'action possibles à disposition de l'autorité communale afin de renforcer et développer une activité commerciale et économique équilibrée au centre ville de Neuchâtel, en partenariat avec l'ensemble des acteurs directement concernés (Déposé le 7 décembre 2009) :

Développement écrit

Les résultats de la mise en place du concept de management du centre ville de Neuchâtel sont globalement plutôt décevants selon le rapport 09-023 du Conseil communal à ce sujet et selon les avis émis par de nombreux commerçants eux-mêmes lors de l'assemblée générale de l'Association "Neuchâtel un cœur en ville" le 24 novembre dernier.

La poursuite de l'action selon le modèle proposé par le Conseil communal, qui fixe des exigences d'engagement plus grandes des acteurs économiques concernés, est un pari dont l'amélioration significative des résultats est soumise à de nombreuses incertitudes au vu de l'expérience de ces dernières années.

Il est donc important d'envisager sans attendre l'étude de modèles alternatifs éventuels pour que les autorités politiques de la Ville de Neuchâtel puissent effectuer des choix entre plusieurs variantes de stratégies d'action en faveur d'un développement efficace des activités commerciales et économiques au centre ville.

Discussion

09-510

Postulat du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Christian Van Gessel, Catherine Loetscher Schneider, Sandra Barbetti Buchs, Nicolas de Pury, Caroline Nigg, Michel Favez, Pascal Helle et Olivier Forel, intitulé « Pour un patrimoine immobilier social » (Déposé le 7 décembre 2009) :

« Le Conseil communal est invité à étudier la possibilité d'utiliser le patrimoine immobilier financier de la commune, en particulier les immeubles qu'il destinerait à une prochaine vente, pour le mettre à disposition des locataires qui touchent actuellement ou toucheraient jusqu'à fin 2008 des abaissements supplémentaires, ainsi qu'à des personnes au bénéfice de l'aide sociale ».

Développement du postulat lors du dépôt en séance du 7 décembre 2009
Discussion

09-507

Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol par Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Martine Docourt, Amina Benkais, Nicolas de Pury, Catherine Loetscher Schneider et Pascal Helle, intitulé « Pour une information sur les économies d'énergie » (Déposé le 3 décembre 2009) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitantEs de la ville un dispositif regroupant des instruments produisant des énergies renouvelables, notamment une éolienne et des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, afin de pouvoir informer la population de façon concrète et pédagogique sur ces technologies ainsi que sur la consommation électrique en général ».

Développement écrit

La population sait qu'il faut économiser de l'énergie et utiliser des énergies renouvelables. Mais combien d'énergie consomme une lampe? Un frigo? Un aspirateur? Une télé? Et combien en produit une éolienne? Combien faut-il de capteurs solaires pour produire l'électricité d'un ménage? Et pour produire son eau chaude? Comment, enfin, compte-t-on cela?

La votation concernant la loi sur l'énergie nous a permis de constater le besoin d'information de la population sur cet enjeu majeur de notre avenir. Or il est intéressant de comprendre ces questions très concrètes pour influencer sa consommation électrique. Il nous paraît que si un dispositif tel que celui que possède Viteos était à disposition du public par exemple sur la place du marché un samedi, ou sur les Jeunes Rives un week-end de beau temps, et dans les quartiers pendant la semaine, cela permettrait très facilement de sensibiliser les habitantEs à cette question. Nous ne pensons pas forcément à l'achat d'un tel instrument, mais à sa mise à disposition du public afin de l'informer très concrètement.

Discussion

09-508

Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol par Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Martine Docourt, Amina Benkais, Nicolas de Pury, Catherine Loetscher Schneider et Pascal Helle, intitulé « Meilleure information concernant les prestations d'aides à disposition des personnes habitant la ville » (Déposé le 3 décembre 2009) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier l'extension de l'offre de la Boutique d'information sociale » de la Ville par la création d'un catalogue complet et régulièrement actualisé, sous forme écrite et informatique, aisément accessible, des prestations d'aides publiques et sociales dont peuvent bénéficier les personnes habitant en ville de Neuchâtel ».

Développement écrit

La crise économique frappe de nombreuses personnes habitant la ville de Neuchâtel en affectant notamment leur niveau de vie.

Dans ce contexte, il est d'autant plus important que la population soit parfaitement renseignée sur tout ce que la ville de Neuchâtel peut offrir comme prestations d'aides, par exemple des réductions de prix en matière culturelle ou sportive, des subventions pour les transports en commun, l'accès à des cartes journalières de train ainsi que les aides spécifiques pour certaines catégories de la population (chômeurs, jeunes, personnes âgées, handicapés, personnes à l'aide sociale, etc.).

Bien que ces informations existent déjà en partie, on pense notamment à la brochure "Ces services sont au vôtre" ou à la Boutique d'information sociale, elles ne sont pas répertoriées de manière unifiée dans un catalogue de prestations et elles demeurent encore trop méconnues des ayants-droits potentiels. La Boutique d'information sociale a peut-être à cet égard une connotation trop marquée "assistance sociale" qui retient certaines personnes et qui pourrait être corrigée.

Il s'agit donc de valoriser pleinement les prestations d'aides que la Ville propose aux personnes qui y habitent et d'améliorer la communication à ce sujet pour les rendre aisément accessibles à tout un chacun, en utilisant les meilleurs canaux de diffusion à disposition.

Discussion**10-301**

Motion du groupe socialiste, par Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Claude Béguin, Hélène Perrin, Jonathan Gretillat, Matthieu Béguelin, Amina Benkais, Laura Zwygart de Falco et Sabrina Rinaldo Adam, intitulée « Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local » (Déposée le 14 janvier 2010) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier l'assouplissement des modalités de mise à disposition en faveur des associations et groupements, à but non lucratif, à vocation sociale ou culturelle, des infrastructures scolaires communales aux heures où elles ne sont pas utilisées, notamment en soirée et le week-end ».

Développement écrit

Le tissu associatif en ville de Neuchâtel est particulièrement actif et dynamique, et ce depuis de nombreuses années. Le soutien apporté par l'autorité communale à ces activités, généralement bénévoles, existe sous diverses formes mais il n'est pas toujours suffisant pour permettre aux groupements qui remplissent manifestement une utilité sociale d'assumer convenablement leurs actions bénéfiques pour notre collectivité. Nous pensons notamment aux associations de quartier, aux associations de parents d'élèves, à des groupements de jeunes, à des petits clubs sportifs ou des groupements d'usagers par exemple. Les demandes de ces milieux et les lacunes qu'elles révèlent se font sentir plus particulièrement sur la question des locaux.

En période de crise économique et de restrictions budgétaires, il est important de soutenir la mobilisation des nombreuses forces sociales et sportives dont l'engagement concret contribue fortement au maintien d'un lien social qui tend à s'éroder dans le contexte actuel. Il convient d'apporter une réponse adaptée, à la fois aux besoins des associations et groupements mais aussi aux possibilités de la ville.

La mise à disposition, gracieusement ou moyennant une modeste contribution, de locaux sous employés à certains moments de la journée ou de la semaine, serait une solution pragmatique qui rendrait d'importants services.

Il existe d'ailleurs une organisation, intitulée Midnight Projekte Schweiz, qui se charge de proposer des animations sportives et culturelles pour les enfants et les adolescents durant les loisirs en utilisant les infrastructures sportives et scolaires des communes.

Discussion

10-601

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Hélène Perrin, Jonathan Gretillat, Sabrina Rinaldo Adam, Thomas Facchinetti, Laura Zwygart de Falco et Matthieu Béguelin, concernant les jours d'ouverture de la Bibliothèque publique et universitaire (Déposée le 14 janvier 2010):

« Nous demandons au Conseil communal d'intervenir afin d'assurer une ouverture favorable aux étudiants de la salle de lecture de la Bibliothèque publique et universitaire durant les périodes précédant les sessions usuelles d'examens, en particulier en étendant son ouverture aux vendredi et samedi de l'Ascension ».

10-602

Interpellation du groupe PLR par Mme et MM. Jean-Charles Authier, Joël Zimmerli, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Fabio Bongiovanni, Alexandre Brodard, Jean Dessoulavy, Amelie Blohm Gueissaz et Blaise Péquignot, sur la (non-) utilisation des cuisines de l'institut La Salle (Déposée le 26 janvier 2010) :

« En 2004, le Carambole, structure d'accueil des écoliers des collèges de la Maladière et de la Promenade, a déménagé dans les locaux précédemment occupés par l'institut La Salle.

Avec ces locaux ont été mises à disposition des cuisines dont on aurait pu croire qu'elles seraient utilisées pour préparer les repas pour les élèves accueillis dans cette structure, voire même pour les autres structures d'accueil exploitées par la Ville. Du moins c'est ce que nous avons cru comprendre.

Apparemment, il n'en est rien, et la cuisine, bien que louée, reste inexploitée. Les repas dispensés par les structures d'accueil sont fournis par un, ou plusieurs, prestataires externes.

Dès lors, nous demandons que le Conseil communal nous apporte réponse aux questions suivantes :

- Quelle était l'intention du Conseil communal en acquérant ces cuisines, quel usage en fait-il actuellement, et que compte-t-il en faire à l'avenir ?
- A combien peut-on estimer le manque à gagner lié à la non-exploitation des ces infrastructures ?
- Si ces cuisines devaient rester inexploitées, est-il prévu de les mettre à disposition de tiers ?
- D'où proviennent par ailleurs les repas des structures d'accueil, et à quelles conditions ? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

10-501

Postulat du groupe PLR par Mme et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Philippe Etienne, Alexandre Brodard, Jöel Zimmerli, François-Xavier Jan, Christophe Schwarb, Nicolas Marthe, Fabio Bongiovanni et Blaise Péquignot, intitulé « Un Maillon indispensable doit être fiable » (Déposé le 1^{er} février 2010) :

« Le groupe PLR demande au Conseil communal de faire une analyse approfondie des coûts et profits du Fun'ambule et d'élaborer différents scénarios pour le futur ».

Développement écrit

Depuis la mise en service des installations en 2002, le Fun'ambule aurait dû jouer un rôle important dans le réseau des transports publics neuchâtelois comme «maillon indispensable» entre le jardin anglais et la gare. Ce rôle est encore censé d'être renforcé dans le cadre du RUN.

Or, depuis 2003, le nombre de passagers/an du Fun'ambule a fortement baissé et le taux d'occupation atteint, d'après nos estimations, seulement 9%. Cette faible utilisation du Fun'ambule témoigne à notre avis du manque de confiance que les voyageurs ont dans la fiabilité de l'installation

Au vu des nombreux jours d'arrêts programmés durant toute l'année et les innombrables interruptions de fonctionnement (technique, vandalisme et autres) les voyageurs ne peuvent tout simplement pas compter sur le Fun'ambule pour atteindre la gare.

Pour que le Fun'ambule ne soit pas seulement un agrément pour une population jeune et en bonne santé qui marcherait sinon à pied à la gare mais véritablement un maillon dans le réseau des transports publics de la ville il faut que le Fun'ambule soit fiable.

Si le Conseil communal partage notre analyse de la situation, que compte-t-il faire pour remédier à ces problèmes de fiabilité et de disponibilité gravissimes ?

De plus, nous souhaitons avoir une image claire des coûts globaux d'exploitation (directement pour la Ville et indirectement via les TN) en incluant les amortissements et les intérêts. Ceci, depuis la mise en service des installations jusqu'à aujourd'hui. Il serait intéressant de comparer les frais par passager du Fun'ambule avec les frais par passager d'autres lignes des TN.

Il est également demandé au Conseil communal d'étudier les alternatives envisageables s'il s'avère que l'on ne puisse pas améliorer significativement la fiabilité du Fun'ambule. Si le Fun'ambule ne peut pas remplir la fonction de porte sud de la gare et si les charges du Fun'ambule devaient être disproportionnées, nous aimerions savoir quelles sont les mesures envisageables pour remédier à la situation : vente du Fun'ambule – naturellement pas à une autre institution de l'Etat, voire même sa fermeture.

Discussion

10-603

Interpellation du groupe PLR par Mme et MM. Alexandre Brodard, Fabio Bongiovanni, Jean-Charles Authier, Christophe Schwarb, Amelie Blohm Gueissaz, Philippe Etienne, Joël Zimmerli et Blaise Péquignot, intitulée « Nouvel arrêt de bus aux Fahys : y a-t-il un pilote dans le trolley ? » (Déposée le 12 février 2010) :

« Suite à notre question posée lors de la séance du budget 2010 concernant le coût supplémentaire à charge de la Ville engendré par le nouvel arrêt de bus TN prévu à la rue des Fahys, à la hauteur des nouveaux bâtiments rouges (une plaque de renforcement pour les bus a déjà été posée), nous avons appris que le surcoût pour la Ville s'élèverait annuellement à environ CHF 37'000.00 et que les arrêts actuels côté ouest (Fahys 143) pourraient être déplacés.

En conséquence, conscient que :

- Ce nouvel arrêt prévu se trouve à quelque 100m à plat de l'arrêt actuel des Fahys 143.
- Un nouveau trottoir est en voie d'être aménagé côté nord de la rue des Fahys, permettant aux habitants des nouveaux bâtiments un accès direct et simple à l'arrêt de bus actuel.

- Le déplacement des arrêts existants engendrerait des frais supplémentaires important pour la Ville.
- Pour 69 nouveaux appartements, en tenant compte uniquement du coût annuel de 37'000 francs, cela représente un prix annuel de 536 francs par appartement pour un arrêt de bus.
- Les habitants de certains quartiers bien plus peuplés de la ville, pour lesquels il n'est entrepris aucune amélioration en matière de transports publics, ont un trajet de plus de 500m en montée pour rejoindre un arrêt de bus (p. ex. Jolimont – Arrêt de bus de La Coudre).
- Un arrêt supplémentaire a des répercussions sur l'horaire, sur les tarifs (parcours court /long) et peut même conduire à devoir engager un véhicule supplémentaire sur la ligne pour assurer la cadence.
- Les arrêts actuels sur la ligne 7 (Place Pury – Hauterive) sont idéalement placés et ne nécessitent aucune modification.
- Un nouvel arrêt de bus provoquerait des arrêts supplémentaires de l'ensemble de la circulation.
- La situation financière de la Ville nécessite des économies supplémentaires et non des dépenses supplémentaires, ce que le groupe PLR ne cesse de rappeler.
- Les petits ruisseaux font les grandes rivières et 27 petites économies de la sorte (37'000 francs) permettraient une économie de 1 million par an, soit environ 1 point de moins de charge fiscale pour les habitants de la ville.

Le groupe PLR, d'autant plus soucieux de réaliser des économies financières si elles sont indolores et facilement réalisables, souhaiterait obtenir des explications du Conseil communal quant à ses intentions et notamment des réponses aux questions suivantes :

- 1) Est-il encore possible de renoncer à ce nouvel arrêt de bus et dans quelle mesure ?
- 2) La direction des TN a-t-elle été consultée, avant la réalisation de la dalle de renforcement, sur l'opportunité d'un arrêt supplémentaire à cet endroit particulier ?
- 3) Quelles seraient les incidences d'un arrêt supplémentaire en termes de tarification (prix du billet), d'horaires, etc. ?
- 4) Dans la mesure où un abri devrait être construit, quel en serait le coût et à combien se monteraient les frais de son entretien ?
- 5) Finalement, le Conseil communal peut-il nous dire à combien se monterait pour la Ville :

- a) Le coût supplémentaire annuel (participation au pot commun, entretien, etc.) ?
 - b) Le coût unique total pour la construction des nouvelles installations (pour les nouveaux arrêts : dalle en béton, nouveaux abris, nouveaux automates à billets, etc. ; pour les arrêts existants : suppression des arrêts actuels, construction de nouveaux arrêts et abris, etc.) ?
- 6) En conséquence, le Conseil communal a-t-il l'intention de persévérer dans sa volonté d'effectuer cette dépense ? »

Le présent texte vaut développement écrit.

Neuchâtel, le 22 février 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,
Françoise Jeanneret

Le chancelier,
Rémy Voirol